



Direction de la communication  
Communiqué

Vendredi 14 janvier 2022

## Dégrèvement d'impôts directs Avis aux contribuables

Suite aux pertes de récoltes causées par les inondations de fin janvier 2021 pour les communes en bord de Garonne et en bord du Lot et au gel de début avril 2021, les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en mairie au service monde rural.

*Renseignements :*  
*Service monde rural*  
*05 53 41 53 93*  
*marie-joelle.petit@mairie-villeneuvesurlot.fr*  
*du lundi au vendredi,*  
*de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h*

